



## AVIS PUBLIC

*Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe  
d'Arthabaska*

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 25 JANVIER 2022 POUR L'ADOPTION DU  
BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

---

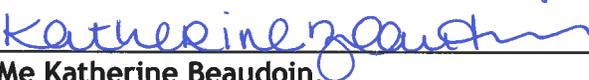
Une séance extraordinaire sera tenue le 25 janvier 2022 à 16 h au Centre Administratif de Saint-Christophe d'Arthabaska afin de traiter les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-dessous. En raison des mesures sanitaires en vigueur le 25 janvier 2022, il est possible que cette séance doive être tenue à huis clos. Si tel est le cas, un enregistrement sera disponible en ligne dans les meilleurs délais suivant la levée de la séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résolution relative à l'article 954 du *Code municipal du Québec* permettant l'adoption du budget avant le 31 janvier suite à une élection générale
3. Adoption du budget de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022
4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour les années 2022-2023-2024

*Les délibérations et les questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2022 et le PTI 2022-2023-2024.*

**DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA CE 13<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2022.**

  
Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site Internet de la municipalité le 13<sup>e</sup> jour de janvier 2022, le tout, conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

  
Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière